

Compte rendu de séance

Séance du 16 Novembre 2018

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	12

Date de la convocation
09/11/2018

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture
Publication du :21/11/2018

L'an 2018, le 16 Novembre à 20:30, le Conseil Municipal de Commune de Saint-Rémy-du-Plain, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur LERAY Yves, (Maire).

Présents : M. LERAY Yves, Maire, M. PRIOUL Dominique, M. RAPINEL Stéphane, Mme MEIGNAN Laëtitia, M. BERRUYER Cyrille, M. BUSNEL Rémy, Mme DESEVEDAVY Marie-Hélène, M. JAMET Jean-Yves, Mme LEGRAND Sandrine, M. MACÉ Marcel, Mme ROCHELLE Christelle

Excusés : Excusé(s) ayant donné procuration : M. ROUAULT Renan à M. LERAY Yves

Excusé(s) : M. PELÉ Rémy

Absent(s) : M. BELLIER Dany, Mme BEZIER Sylvie

A été nommé(e) secrétaire : Mme ROCHELLE Christelle

Objet(s) des délibérations

2018 -067 - TARIFS COMMUNAUX 2019 :
2018 -068 - Choix architecte pour travaux " 12, rue de l'église " :
2018 -069 - Maintenance défibrillateur
2018 -070 - Convention concernant le Service SIG de Couesnon Marches de Bretagne
2018 -071 - Opposition au transfert obligatoire des compétences eau et assainissement à la communauté de commune Couesnon marches de bretagne
2018 -072 - Elections : Mise en place du REU et désignation de la commission de contrôle.
2018 -073 - Contrat de ruralité 2017-2018 :

2018 -067 - TARIFS COMMUNAUX 2019 :

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur les tarifs communaux 2019.
Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal fixe les tarifs 2019 de la façon suivante :

Salle des fêtes

OBJET

Vin d'honneur	60€
1 journée	250€
2 jours consécutifs	320€
Chauffage 1 journée	30€
Chauffage 2 jours	50€
Associations communales et intercommunales	Location gratuite Forfait de nettoyage si utilisation de la cuisine : 70€

Photocopies : Format A4 : 0.20€ - Format A3 : 0.30€

Photocopies couleur : Format A4 : 0.40€ - Format A3 : 0.60€

Photocopies associations : Tarifs divisé par deux

Cimetière :

Concession 30 ans : 75€ - Concession 50 ans : 150€

Columbarium :

Durée	Montant
15 ans	300€
20 ans	400€
30 ans	600€
40 ans	800€
50 ans	1000€

2018 -068 - Choix architecte pour travaux " 12, rue de l'église " :

Par délibération en date du 8 juin 2018, le conseil municipal a décidé de faire un groupement de commandes avec le bailleur social NEOTOA pour les travaux situés au « 12, rue de l'église »

NEOTOA a lancé un appel d'offre pour le choix du maître d'œuvre.

Après analyse des offres, il suggère de retenir Mr TRICOT, architecte, à Louvigné du Désert. Ce cabinet présente des références en adéquation avec notre projet.

Après délibération, le conseil municipal décide de retenir le cabinet TRICOT.

2018 -069 - Maintenance défibrillateur

Monsieur le Maire informe les élus que depuis fin février 2018, la communauté de communes Couesnon marches de Bretagne a créé une prestation de service facultative pour « la maintenance des défibrillateurs » au bénéfice des communes. Le cout de la prestation annuelle s'élève à 101€20 HT et comprend une vérification par semestre, un contrôle visuel trimestriel et la rédaction d'un compte rendu. Cette prestation ne comprend pas la fourniture des matériels. Monsieur le Maire rappelle que le défibrillateur de la commune est actuellement entretenu par la société Cardiac Science, pour la somme de 200€ HT pour une visite une fois par an. Monsieur le Maire propose aux élus de dénoncer le contrat avec la société Cardiac science et de faire appel au service de Couesnon marches de Bretagne.

Après délibérations, le conseil municipal décide de dénoncer le contrat avec la Société Cardiac science et de contractualiser avec Couesnon marches de Bretagne. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention cadre et le contrat pour la réalisation de la prestation de service « maintenance défibrillateurs » entre la commune de Saint Rémy du Plain et la communauté de communes Marches de Bretagne.

2018 -070 - Convention concernant le Service SIG de Couesnon Marches de Bretagne

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la convention élaborée par Couesnon Marches de Bretagne, mettant à disposition des communes, le service SIG (Système d'Informations Géographiques).

La convention entrera en vigueur le 1^{er} Janvier 2018 et prendra fin le 31 décembre 2018. Elle sera reconduite de façon tacite, pour les deux années suivantes, jusqu'au 31 décembre 2020.

Le coût pour les communes est de 1€ par habitant (population DGF), soit 871€ pour ST REMY.

Pour les missions optionnelles, la facturation est à l'heure prestée soit 28,46€/heure.

Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention unique de service commun concernant le Service SIG de Couesnon Marches de Bretagne.

2018 -071 - Opposition au transfert obligatoire des compétences eau et assainissement à la communauté de commune Couesnon marches de bretagne

Monsieur le Maire expose :

VU le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 qui instaure la prise de compétence obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés de communes au 1er janvier 2020,

Vu la loi « Ferrand » du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes et donnant possibilité à une minorité de blocage de communes membres d'une communauté de communes de s'opposer à ce transfert obligatoire,

Vu l'arrêté préfectoral du 19/03/2018 autorisant la modification des compétences de Couesnon Marches de Bretagne.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité :

DÉCIDE de s'opposer au transfert obligatoire des compétences eau et assainissement.

2018 -072 - Elections : Mise en place du REU et désignation de la commission de contrôle.

La loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales qui crée le répertoire électoral unique (REU) entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019. :

Les Maires se voient transférer, en lieu et place des commissions administratives qui sont supprimées, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour demeurer inscrits.

Un contrôle a posteriori sera opéré par les commissions de contrôle créées par la loi. Leur rôle est :

- D'examiner les recours administratifs
- Contrôler la régularité de la liste électoral entre le 24^{ème} et le 21^{ème} jour avant chaque scrutin ou en l'absence de scrutin au moins une fois par an ;

La commission de contrôle est formée de trois personnes : Un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ou à défaut du plus jeune conseiller municipal, le délégué désigné par le préfet et le délégué désigné par le TGI.

Après délibération, Madame ROCHELLE Christèle est désignée pour être membre de cette commission.

2018 -073 – Contrat de ruralité 2017-2018 :

Mr le maire informe le conseil municipal que les travaux de réhabilitation du bâtiment communal situé au « 12, rue de l'église » peuvent faire l'objet d'une inscription au Contrat de ruralité 2017-2020 signé par Couesnon marches de Bretagne, dans la thématique « **Revitalisation des bourgs centre** ».

Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à inscrire cette opération au Contrat de ruralité, avec un calendrier prévisionnel sur les années 2019-2020.

Questions diverses :

Contrat extincteurs et plan d'évacuation " salle des marronniers " :

Monsieur le Maire présente deux offres pour la maintenance des extincteurs et le plan d'évacuation de la nouvelle salle. Certains membres du conseil souhaitent que GROUPAMA, notre assureur soit consulté. Les devis seront revus à la prochaine réunion.

Création d'un groupement d'achat " énergie " par le SDE :

Le SDE propose de lancer un groupement de commandes pour l'achat de l'énergie. Si la commune est intéressée il faut délibérer avant le 19 février 2019.

Voir ce que font les autres communes et en reparler à la prochaine réunion de conseil.

Cimetière : reprise des tombes abandonnées

Prévoir une réunion avec la commission pour faire le point sur les tombes à reprendre

Rapport amiante classe préfabriquée

Des matériaux contenant de l'amiante dans les plaques et bacs en fibre ciment/bardage/façade ainsi qu'à l'intérieur : panneaux de cloisons en fibres ciment.

Appel d'offres travaux " rue des carrières

: Date limite de réception des offres le 29 novembre 2018

Salle des marronniers

: information sur les travaux et l'ouverture de cette salle

Demande du club des personnes âgées

Participation pour la location de la salle des fêtes de Tremblay afin d'organiser un loto en janvier 2019 : refus du conseil municipal

Vœu de la municipalité

Le 5 janvier 2019 à 18H30. Voir pour une commande stylos.

Séance levée à : 22:30

*En mairie, le 21/11/2018
Le Maire
Yves LERAY*